

Réf: Dossier N° 051910

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CLUB MOTOWN LOUNGE »

Siège social Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 53, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/10/2021 , et enregistrés au CEPICI le 21/10/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLUB MOTOWN LOUNGE »

Objet :
- COMMERCE GENERALE
- BOITE DE NUIT
- RESTO LOUNGE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 53, Ilot 00

Dirigeant(s) : M LOUCKMANE LAKKIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04974 du 04/11/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°33230/GTCA/RC/2021 du 04/11/2021

